

**2011/3820 - Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon, lors d'organisation de primaires de partis politiques** (Service des Mairies d'Arrondissement) (BMO du 12/09/2011, p. 1852)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, de l'organisation des primaires et dans cet exercice démocratique, selon les dispositions légales, vous devez, Monsieur le Maire, définir les conditions dans lesquelles celles-ci vont être organisées. Il est donc choisi, en tenant compte d'une jurisprudence de la Ville, que les lieux mis à disposition pour ces primaires le soient à titre gratuit. C'est un usage historique dans la Ville de Lyon puisque celle-ci n'a jamais fait payer les locaux qui ont été sollicités pour ce type de prestation que ce soit des élections politiques ou des élections à la demande d'autres pays comme par exemple, pour les élections des Algériens de France.

Par contre, vous proposez, Monsieur le Maire, que les personnels qui seront mobilisés pour ces élections, soient eux rétribués selon l'intensité du travail qui leur est demandé.

Il y a donc cette proposition qui a été effectuée tenant compte des habitudes, de la jurisprudence et puis aussi, je dirais, probablement de l'avenir. Puisque si aujourd'hui, le parti socialiste est celui qui organise les primaires, il y a fort à parier que cette évolution démocratique sera probablement suivie par d'autres partis à l'avenir et il est bien que les règles que nous décrivons aujourd'hui permettent dans le futur à tous, petits ou grands partis, d'organiser cette modalité de choix des candidats futurs dans les conditions les plus démocratiques en ayant à rétribuer les personnels qui travaillent ce jour-là mais en disposant des locaux à titre gracieux.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous proposez d'adopter une délibération permettant la mise à disposition de locaux à des partis politiques dans le cadre de l'organisation des primaires.

Si cette disposition a clairement vocation à concerner avant tout les primaires socialistes, actualité oblige, elle permettra désormais à l'ensemble des partis de bénéficier de cette possibilité.

Nous, centristes et démocrates, ne pouvons qu'être favorables à la possibilité de choisir démocratiquement le candidat au sein d'un parti, quel qu'il soit, fut-il de la frange extrême.

Néanmoins, les premiers échanges intervenus sur cette délibération ne nous ont pas rassurés. Aux questions légitimes de vos élus, notamment quant à la liste précise des lieux concernés, il nous a été rétorqué que, pour d'obscures raisons juridiques, il ne serait pas possible de les connaître par avance. Comme souvent, vous nous proposez de voter des délibérations sans nous communiquer préalablement l'information légitime. Cette information est pourtant disponible sur le site du parti socialiste, répertoriée bureau de vote par bureau de vote.

Quel mépris, Monsieur le Maire, pour vos élus, moins informés que les militants du parti socialiste ! Quelle conception restrictive de la démocratie locale au sein de notre propre ville !

De même, nous ne pouvons que regretter que dans le projet de convention qui nous a été transmis, le tableau dressant le bilan pour chaque lieu de vote de l'implication des services de la Ville, n'ait pas été complété. Cette information aurait garanti une transparence accrue du coût induit pour la Ville par les primaires.

Si l'organisation de primaires au sein d'un parti favorise la démocratie en son sein, calquer les bureaux de votes d'une primaire sur ceux des élections organisées dans

le cadre de notre république nous incite cependant à la réserve au regard du risque de confusion dans l'esprit des citoyens.

Sachez cependant, Monsieur le Maire, que nous voterons favorablement, ayant décidé de faire primer l'objectif démocratique de cette démarche nationale sur des réserves qui restent néanmoins sérieuses. Nous resterons cependant extrêmement attentifs et vigilants au respect du principe d'égalité dans la mise à disposition des moyens et locaux de notre ville à l'ensemble des partis.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, cette délibération n'est pas une délibération de circonstance. Ce n'est pas une banale mise à disposition de locaux et de matériel, comme il nous arrive d'en voter régulièrement dans cette assemblée.

Non, pas du tout, ce que vous nous demandez, c'est d'approuver une aide, qui a un coût pour la Ville, à un parti politique, en l'occurrence, votre parti politique, le Parti socialiste.

Sur le fond, il est bien sûr tout à fait concevable pour un parti, quel qu'il soit d'ailleurs, de demander à ses militants et sympathisants de se prononcer sur la personnalité qui va les représenter aux prochaines élections. Libre alors aux socialistes d'organiser des primaires, d'autant que la loi vous le permet. C'est un calcul politique habile pour occuper le terrain et gagner en lisibilité face au Président de la République.

Au lieu d'organiser cet exercice de démocratie par vos propres moyens, dans les locaux du parti ou dans des locaux loués et avec votre matériel, vous demandez de bénéficier gratuitement de locaux et de matériel publics.

Pour Lyon Divers Droite, il n'est pas question que les locaux de la mairie soient mis à disposition gratuitement. D'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un ou deux locaux mais de 67 bureaux répartis sur 59 sites sur l'ensemble de la Ville de Lyon. Ce n'est pas anodin. Vous avez même tenu, Monsieur le Maire, et vous l'avez dit à la radio, à mobiliser les lieux de votes habituels. Nous comprenons tout l'intérêt politique de cette volonté qui concoure à une confusion des genres, toute bénéfique pour vos amis socialistes.

A défaut de pouvoir nous y opposer puisque vous êtes seul décisionnaire en la matière, nous le dénonçons et nous affirmons haut et fort que ce n'est pas souhaitable pour la démocratie !

Mais là ne s'arrête pas l'utilisation des moyens publics. Vous avez affirmé, il y a quelques jours, si j'ai bien entendu, sur Jazz FM, que ça ne coûterait pas un sou à la Ville. Et pas un sou, chez vous, on sait ce que ça veut dire. Vous nous avez dit « pas un sou pour l'Hôtel Dieu, il n'y aura pas un sou d'argent public pour l'Hôtel Dieu ». Et bien là, en l'occurrence, c'est faux ! C'est un mensonge !

Bien sûr, la délibération démontre que seront facturés tous les postes de dépenses ou presque. Nous notons, par exemple, l'absence des heures interminables passées par les membres de votre Cabinet et de nombreux agents sur l'organisation de ces élections. Sans parler des fluides également non mentionnés (eau, électricité, carburant par exemple).

Mais le plus inacceptable concerne les montants indiqués. Visiblement, une heure de travail coûte moins chère au PS, beaucoup moins chère même qu'une heure de travail à la Ville de Lyon ! D'après nos calculs, près de 2,5 fois moins chère.

Prenons le coût du gardiennage estimé, pour les primaires, à 100 € par jour. Pourquoi lors des élections officielles, ce poste est-il facturé non pas 100 mais entre 240 et 260 € selon les bâtiments ? Ce sont vos propres chiffres, ceux de la Ville de Lyon.

Comment ces tarifs horaires ont-ils été fixés sachant que les agents sont habituellement rémunérés au forfait et non au taux horaire comme dans cette délibération ?

Très clairement, vous pratiquez, pour vos amis, les soldes de rentrée ! C'est tout simplement du favoritisme accordé à vos amis socialistes aux frais des Lyonnais. Oui, le PS va payer, tout le monde l'a bien compris, mais un prix d'ami. Les tarifs pratiqués sont ridicules et bien loin de la réalité, bien loin du coût réel, bien loin du prix de revient réel. Et ça, à notre avis, c'est inadmissible !

Les Lyonnais, comme l'ensemble des Français d'ailleurs, n'ont pas à payer une opération de communication destinée à mettre sur orbite présidentielle le candidat PS.

Non seulement nous ne voterons pas ce rapport mais nous souhaitons, la démocratie exige même, que les montants indiqués soient réévalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix coûtant. C'est aux socialistes de payer, pas aux contribuables lyonnais !

Merci.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous demandez de nous prononcer sur l'organisation des primaires du Parti Socialiste à Lyon. Sur la question des primaires du Parti Socialiste en tant que tel, nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler, chaque parti étant libre de désigner son candidat à l'élection présidentielle comme il le souhaite. Des circulaires ministérielles et préfectorales sont venues préciser les conditions dans lesquelles cela doit se dérouler. La CNIL a donné un accord sous réserve du respect des principes de protection des données personnelles. Donc, sur ce plan-là, pas de remarque. Par contre, en ce qui concerne les modalités sur cette organisation, là, nous avons deux remarques.

En premier lieu, se pose la question des lieux de vote. Dans la délibération, vous prévoyez que les écoles puissent en faire partie et l'on voit d'ailleurs qu'avant même le vote d'aujourd'hui, vous en avez déjà acté le principe, puisque sur le site Internet du Parti Socialiste, car c'est là qu'il faut se rendre pour avoir des informations, 67 lieux de vote sont annoncés pour Lyon et sur ces 67 lieux de vote, 65 sont des lieux municipaux. Sur ces 65 lieux municipaux, on compte 52 écoles.

Vous prévoyez donc de réserver les écoles de la République à un scrutin relevant de l'organisation interne d'un parti politique. Et bien, ce principe nous choque ! Mais pour nous, l'école n'est pas un lieu comme les autres. Quand une école est mise au service de la Démocratie, elle est dans son rôle et dans sa vocation, quand elle est mise au service d'une idéologie, d'un parti politique, tout respectable qu'il soit, et bien cela pose un problème.

Par cette délibération donc, vous prévoyez que tous les partis politiques, y compris les plus extrêmes, puisqu'il n'y a aucune mention restrictive, puissent demain avoir les écoles de la Ville mises à disposition. Et bien, nous contestons ce choix politique qui consiste, sur le dos des autres partis politiques, à vous dédouaner de cette décision. Je ne peux m'empêcher de m'interroger sur l'hypothèse où un autre parti politique que le Parti Socialiste soit venu vous demander de pouvoir disposer des écoles de la Ville pour organiser ses élections internes. Auriez-vous eu la même ouverture d'esprit en disant : « Bien sûr, -M. Fournel pourrait peut-être nous le confirmer- prenez toutes les écoles de la Ville que vous voulez ! On va même vous voter une délibération pour cela ! » J'ai le souvenir que vous avez eu une ouverture d'esprit bien moins importante pour l'organisation d'autres manifestations politiques dans cette ville.

La deuxième question qui se pose est : qui paye pour les primaires du Parti Socialiste à Lyon ? Dans la délibération qui nous est soumise, vous nous proposez un barème de prise en charge de certains coûts. Alors, on a essayé de faire l'analyse et de voir quel était le montant. Nous arriverons, en estimant la durée d'intervention des agents

techniques, à un coût total d'un peu plus de 10 000 euros pour l'ensemble des bureaux et pour toute la journée. Ramené aux 65 lieux mis à disposition, cela représente un coût moyen autour de 165 € par bureau et par jour.

Avoir à disposition toute la journée une école de la Ville, avec tout le matériel de vote, l'ensemble des coûts d'entretien et de fonctionnement pour 165 €, il n'y a pas besoin d'être expert comptable certifié pour se rendre compte que c'est une opération très largement subventionnée par le contribuable lyonnais ! D'ailleurs, votre ami Bertrand Delanoë, Maire de Paris, a pour sa part prévu une facture forfaitaire de 500 € par bureau de vote, soit trois fois plus que vous !

Le compte n'y est donc pas, Monsieur le Maire ! Et il est faux de dire que le contribuable lyonnais ne sera pas sollicité. Que le Parti Socialiste organise ses primaires, c'est son problème et sa liberté, mais en tout cas il doit l'assumer, y compris, et surtout, financièrement !

Pour toutes ces raisons Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération. Bien sûr, je sais que vous allez essayer de caricaturer les choses ou notre position. Pourtant, c'est bien sur deux objections de fond que notre vote se fonde.

D'abord, sur la mise à disposition des écoles de la République à un parti politique quel qu'il soit, c'est pour nous une rupture de la neutralité qu'aurait dû conserver ce lieu qui n'accueille de manifestations politiques que lorsqu'il s'agit de l'expression de la démocratie dans son entier. Avec cette délibération, vous autorisez que les écoles lyonnaises deviennent l'annexe d'un parti politique, et pour nous ce n'est pas acceptable.

Ensuite, parce que le coût facturé à votre parti politique est très largement sous-estimé, le contribuable lyonnais sera donc mis à contribution.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. VESCO Gilles, Adjoint : Merci Monsieur le Maire. Tous ces arguments, on les a lus et entendus maintes fois avant aujourd'hui. Il s'agit un peu à nos yeux d'un combat d'arrière-garde mené par le petit bout de la lorgnette et surtout, ce que nous comprenons de ce que nous venons d'entendre, c'est d'abord l'expression d'une gêne non dissimulée devant l'ouverture d'un nouvel espace démocratique, devant le renforcement de la participation citoyenne au choix de nos dirigeants, une gêne devant le risque que cette idée neuve et moderne des primaires et qui suscite déjà, on le voit, une forte attente, ne soit efficace démocratiquement pour son promoteur et ne crée bien sûr les conditions de l'alternance politique à l'exercice actuel du pouvoir.

C'est bien cette gêne que nous entendons, face au sentiment diffus qui se fait jour, que ces primaires seront demain le processus obligé de sélection de ses candidats pour tout parti démocratique digne de ce nom. Même vos amis Debré et Estrosi que je cite rarement, l'ont bien compris ; je crois qu'ils le rappelaient il y a encore quelques heures.

Alors bien sûr il s'agit d'un nouveau paysage politique auquel certains partis ne sont pas habitués, parti que l'on connaît, où le chef s'auto-désigne et où tout le monde marche derrière, ou bien dans le meilleur des cas je le concède, comme en 2007 on a fait voter les militants le petit doigt sur la couture. Mais la définition de la démocratie c'est qu'on est plus intelligent à plusieurs et il ne sert à rien d'évoquer la République comme chaque fois que les leviers du pouvoir se dérobent à mesure qu'ils se concentrent.

Et bien, cette initiative des primaires incarne précisément une formidable tentative de démocratisation de notre République et ce processus électoral est bien un sceau qualitatif qui concourt, au sens propre et constitutionnel du terme d'ailleurs, à la qualité de l'expression des suffrages telle que notre constitution républicaine l'assigne au parti et qui est, d'ailleurs, la seule véritable définition et mission donnée par notre constitution à un parti politique.

Alors pour ceux qui soulèvent de manière un peu dérisoire la question du coût de l'électricité, oui ces primaires sont bien un événement républicain, Monsieur Havard, et le parti qui les promeut ne fait que le travail que lui assigne notre constitution républicaine dont les primaires seront un jour le marqueur démocratique, comme elles sont déjà le marqueur de la volonté démocratique du parti qui les promeut et qui fait de lui un véritable parti démocrate. Il ne tient qu'aux autres partis d'ailleurs d'adopter aujourd'hui ce processus électoral car dans une démocratie représentative, de telles primaires permettent de renforcer l'indispensable représentativité des candidats auprès des citoyens et dans un système sélectif de plus en plus caractérisé par la personnalisation, les primaires y apportent une transparence dans l'organisation de la compétition des candidats et une légitimité démocratique au-delà de la construction médiatique qui en est faite.

Enfin, les primaires sont aussi une mobilisation préélectorale essentielle dans la lutte contre l'abstention, si ce mot vous dit quelque chose. Enfin dans un pays où l'élection présidentielle représente l'élection phare autour de laquelle tourne toute la vie politique et où le gagnant reçoit constitutionnellement quasiment les pleins pouvoirs dans les dix doigts d'une même personne, il est démocratiquement vital de mieux sélectionner les candidats pour mieux savoir à qui l'on a affaire, ce qui évite, Monsieur Havard, d'avoir des surprises au lendemain du vote.

Alors ces objections comme la question de l'anonymat ne tiennent pas. Il s'agit bien sûr d'un vote pré-électoral et non de l'élection présidentielle elle-même. Mais dans le cadre de ce pré-choix il y aura, vous pouvez en être assuré, des isoloirs.

Quant au fichage «c'est un peu l'hôpital qui se moque du dispensaire». On a pu lire le danger du fichage. Bien sûr, les listes électorales seront détruites après le vote, mais pour ceux qui ont promu le fichier « Edwige » et ses informations sur la santé et la sexualité jusqu'aux mineurs de 13 ans pour ne pas être en reste, c'est un peu effectivement l'hôpital qui se moque du dispensaire. Nous en frémissons encore rétrospectivement. Bien sûr, les primaires sont conformes aux consignes du Préfet, du Ministre de l'Intérieur et de la CNIL comme l'a rappelé Jean-Louis Touraine.

Les écoles maintenant : il ne vous a pas échappé que c'est l'endroit où l'on vote et pour tout vous dire, il m'est arrivé d'aller observer il y a quelques années, des élections...

M. LE MAIRE : Monsieur Vesco, si vous pouviez aller vers votre conclusion ?

M. VESCO Gilles : Je conclus Monsieur le Maire, et pour toutes ces raisons, nous pensons que ces primaires sont l'initiative démocratique la plus importante depuis le suffrage universel dans notre pays....

(Protestations dans les bancs de l'Opposition.)

... au point que je ne m'explique pas comment des élus qui se qualifient eux-mêmes de démocrates, puissent s'abstenir sur un tel dossier. Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais m'efforcer d'être bref.

L'organisation de ces primaires citoyennes qui vont intervenir début octobre, s'inscrit bien évidemment dans un cadre parfaitement légal fixé par les autorités ministérielles, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, mais aussi par une circulaire de M. le Préfet, qui rappelle la manière dont les communes doivent agir en pareille circonstance.

Le Maire de Lyon s'en est donc tenu à ce strict cadre légal, en mettant à disposition des locaux pour la soixantaine de bureaux de vote qui concernent cette consultation citoyenne, soutenue par le Parti Socialiste et le Parti des Radicaux de Gauche.

En regard de cette mise à disposition, les organisateurs, en conformité également avec la convention de mise à disposition temporaire de ces locaux et du matériel de vote, les organisateurs donc devront s'acquitter d'indemnités forfaitaires concernant la livraison, l'enlèvement, le montage du matériel, ainsi que le gardiennage et l'entretien de ces locaux, suite aux opérations de vote. Rien de plus simple et transparent. Rien de plus légal. Rien de plus normal.

Parce qu'ils ne peuvent, c'est la règle du jeu, s'empêcher de se réfugier dans la polémique, les responsables de l'Opposition de Droite viennent donc de faire valoir quelques remarques subalternes, pour le moins étriquées, sans en vérité trop y croire.

Monsieur Havard, la semaine passée, vous indiquiez à notre Conseil d'arrondissement, réserver vos propos dans ce lieu plus solennel qu'est notre Conseil municipal, ce qui fait que le Conseil d'arrondissement n'a pas pu avoir toute la sève de la parole de M. Havard et de son Groupe. Quelle déception pour moi de vous entendre aujourd'hui, de vous voir emprunter les chemins de la pire démagogie, de vous réfugier dans tout ce qu'il y a de plus bas dans la gamme !

(Protestations de M. Havard.)

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, vous pouvez laissez parler M. Sécheresse ?

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur Havard, si vous le permettez ! Vous avez l'air d'être beaucoup plus bavard sur les finances publiques françaises, que sur l'argent public africain d'ailleurs !

Si je peux continuer ! Monsieur Havard, permettez-moi de vous dire que je suis profondément attristé par vos propos, qui sont malheureusement dans la même logique sectaire que ceux de votre ami Jean-François Copé, qui, il fût un temps, rappelez-vous, s'emportait contre ces Socialistes accusés de préparer des crimes contre les libertés individuelles : c'était il y a quatre ou cinq mois.

Egalement proche de nous, mais tout aussi inquiétante, Monsieur Havard, l'attitude du hiérarque UMP de Compiègne qui, lui, refuse –il n'a pas exactement manifestement la même position que vous- de mettre à disposition le moindre local pour l'organisation de ces primaires, ou d'un Maire de Nice qui ne trouve rien de mieux que de proposer des locations, lui, à prix ultra prohibitifs.

Sachons donc nous réjouir qu'ici à Lyon, même si une fois de plus, MM. Havard et Brolquier sont victimes d'un naturel qui revient spontanément au galop et bien sachons nous réjouir de cette nouvelle expérience démocratique que sont ces primaires citoyennes, et qu'elles puissent recueillir l'assentiment de nos concitoyens.

Les 9 et 16 octobre, les Lyonnais, comme les Français, pourront s'ils le souhaitent, contribuer à désigner le candidat qui portera les valeurs de la Gauche dans cette élection présidentielle de mai 2012. Ces électeurs participeront ainsi à une grande première dans notre pays et je les invite à agir en ce sens en usant de ce nouveau droit.

En effet, si la plupart des partis politiques organisent désormais des compétitions en leur sein, pour désigner leurs responsables ou leurs candidats, à l'exception notoire de l'organisation politique de M. Havard d'ailleurs, notons que dans notre pays, avec une telle consultation citoyenne, on inaugure de nouvelles pratiques

politiques, qui ne seront probablement plus exceptionnelles à l'avenir. Je suggère à notre Opposition d'en prendre vraiment conscience.

Sachons donc nous réjouir de tout cela. Sachons apprécier qu'ici à Lyon la municipalité aura, dans le cadre légal qui lui est assigné, favorisé cette nouvelle pratique demeurant ainsi dans la tradition démocratique et humaniste lyonnaise.

(M. Havard demande la parole.)

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, Monsieur Havard, vous avez pu vous exprimer, vous avez eu un grand temps de parole d'ailleurs.

Mes chers Collègues, le Parti Socialiste a décidé d'organiser des primaires pour désigner son candidat. Chacun peut avoir son jugement par rapport à cela. La République en a pris acte et c'est le Ministère de l'Intérieur lui-même qui, par circulaire envoyée au Préfet -je la tiens à votre disposition- a indiqué à l'ensemble des Préfets de Région, des Préfets du Département et donc par répercussion à l'ensemble des maires, la façon d'organiser ces primaires. Il a en particulier, par rapport à une problématique que j'ai entendue soulever ici, dit que, évidemment, on pouvait les organiser dans les lieux de l'administration communale et en particulier dans les lieux qui étaient utilisés habituellement pour les opérations de vote. Ces lieux, en général dans les communes, c'est plutôt dans les écoles. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la circulaire du Ministère de l'Intérieur.

Alors, après, il y a deux écoles, même à Droite il y a des modernistes ! Et donc ces modernistes, qu'est-ce qu'ils disent ? J'entendais hier Mme Péresse, pas une hérétique, Ministre du Budget, Conseillère UMP Ile de France, qui disait : « Je pense qu'aujourd'hui la politique moderne, les militants, les sympathisants, ont envie de désigner leur chef de file, ont envie de désigner leur candidat, je crois que c'est une façon moderne de faire de la politique. »

M. Estrosi, au début avait une attitude réservée, mais avant-hier il disait : « Nous y passerons forcément ! » M. Lamassoure disait : « La Droite devra bien y venir elle aussi en 2017. » M. Payet disait : « Cela va dans le sens de l'histoire. » M. Bernard Debré disait la même chose. Vous voyez, ce ne sont pas tous des révolutionnaires. Ils voient bien qu'il y a là, un intérêt de nos concitoyens. Lorsqu'aujourd'hui, on dit que nos concitoyens ne s'intéressent plus à la politique, et qu'il y a cinq millions de spectateurs qui s'intéressent à des débats parfois un peu austères, c'est quand même qu'il y a une envie et que cela va dans le sens de la modernité.

Après, sur l'organisation et bien nous avons fait, grosso modo, ce qu'a fait notre collègue de Nice, c'est-à-dire qu'effectivement cela coûtera au Parti socialiste, d'organiser ces primaires, la même chose que cela coûterait, si demain, on ne sait jamais... Imaginez qu'à l'UMP ils aient envie d'organiser des primaires ! En fin de course, pas des bons sondages, bon on décide de changer, j'en sais rien moi, tout est possible, vous savez ! Et donc, cela serait le même prix :

- à titre indicatif si demain M. Havard voulait organiser des primaires : on a fait 67 bureaux de vote, -j'aurais souhaité que l'on en fasse plus-

- Gardiennage : 100 euros, 58 gardiens.
- Livraison et enlèvement du matériel : 25,33 euros de l'heure.
- Montage et démontage : 19,50 euros.
- Nettoyage des bureaux : 15 euros, c'est le coût qui, effectivement, est celui de la ville.
- Total général : 25 564,44 euros. → Coût moyen par bureau pour les deux tours, s'il y en a deux : 381,56 euros.

Donc voilà, demain, Monsieur Broliquier, imaginez que vous vouliez faire un grande primaire des Divers Droite à Lyon, vous pourrez vous référer à ce prix et me dire :

« demain on a décidé d'organiser avec l'UMP, parce que l'on n'est pas d'accord, ou même avec plusieurs candidats à l'UMP, de grandes primaires pour les municipales », vous pourrez vous référer à ce prix et nous serons heureux de vous faire participer à cette forme de démocratie nouvelle.

M. BROLIQUIER Denis : On ne sait toujours pas quel est le coût pour la ville.

M. LE MAIRE : On vous l'a dit. Ce sont les coûts.

M. BROLIQUIER Denis : Pas les coûts réels !

M. LE MAIRE : Nous facturons au coût réel pour la ville tel que l'ont estimé nos services et tel que demain nous le facturerons à tous les partis qui souhaitent pouvoir organiser une telle formule de primaire.

M. TETE Etienne : Simplement par rapport au droit à l'information des élus, vous citez une circulaire. Est-ce que les tarifs ou les modes de tarification sont dans la circulaire ? Est-ce que l'on pourrait avoir la communication de cette circulaire ?

M. LE MAIRE : Bien sûr ! Je suppose qu'elle a été transmise. Il s'agit de la circulaire «nor IOCA11 0067 3 C » du 10 janvier 2011.

M. TETE Etienne : Ceci étant, s'il n'y a pas les prix dans la circulaire, cela va ouvrir des débats.

M. LE MAIRE : Ah ! La prochaine fois, on leur demandera d'indiquer les prix, Monsieur Tête, mais ils ne l'ont hélas, pas indiqué, donc nous l'avons fait d'après l'estimation de nos services.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés ont voté contre.)

Vous souhaitez ajouter un mot Monsieur Havard ?

M. HAVARD Michel : Oui, j'aimerais bien que la démocratie s'applique aussi dans cet hémicycle.

J'ai été mis en cause, ça fait partie du règlement que l'on a tous adopté et tous voté. J'ai été mis en cause à plusieurs reprises par M. Sécheresse.

M. LE MAIRE : Mais personne ne vous met en cause ! Vous avez des opinions différentes !

M. HAVARD Michel : Il paraît logique que je puisse apporter une réponse, avant le vote, à ce que j'ai considéré comme une attaque, et il serait bien que l'on puisse revoter pour que chacun puisse le faire dans une ambiance plus tranquille.

Simplement, je tenais à dire que sur le fonds, c'est-à-dire sur le fait que vous organisiez des primaires, contrairement à tout ce qui a été dit, nous n'avons fait aucun commentaire.

Sur la forme et sur les modalités de mise en œuvre, il n'empêche, Monsieur l'Adjoint aux Affaires scolaires, que nous allons mettre à disposition les écoles de la ville, au service d'un parti politique, quel qu'il soit, et que c'est un principe que nous contestons, tout comme nous contestons la sous facturation des prestations qui sont rendues. Voilà.



Pour ces raisons là, nous donnons une explication de vote, la confirmation d'un vote, nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc, nous, nous allons le faire comme une vingtaine de milliers de communes à travers la France, à des prix qui grosso modo, seront à peu près les mêmes.

J'ai mis ce dossier aux voix et nous passons maintenant au dossier suivant.

(Adopté.)